



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 septembre 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Route de la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 28.08.2025, par l'entreprise RTP Réseaux travaux publics, 10 rue Jacques Cartier, 77720 MORMANT
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de génie civil pour des réparations sur le réseau France telecom, le 08.09.2025 et ce pendant 15 jours calendaires, 14 rte de la Borne
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise RTP Réseaux travaux publics, 10 rue Jacques Cartier, 77720 MORMANT afin de permettre le bon déroulement des travaux de génie civil pour des réparations sur le réseau France telecom, le 08.09.2025 et ce pendant 15 jours calendaires devant le 14 rte de la Borne

Article 2^{ème} : La stationnement sera interdit au droit des travaux et la circulation se fera par alternat

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250902-2025-68-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site de la commune le 03.09.2025